



### 1er DIMANCHE DE CAREME

**SAMEDI 4 MARS à 18 h. à SEC-BOIS** : messe pour Jean et Thérèse DUPONT DELASSUS – Léon DECOOPMAN et sa famille – Eric VERIER et les défunts de la famille

**DIMANCHE 5 MARS à 11 h. à LE DOULIEU** : messe pour Ernest HERMAN, son fils Pascal et toute la famille HERMAN DUMONT – en l'honneur de Saint Gohard – M. CADET Jean, Mme CADET DESFOSSEZ Gabrielle son épouse, Mme DHAINE CADET Régine et les défunts des familles CADET DESFOSSEZ

### 2ème DIMANCHE DE CAREME

**SAMEDI 11 MARS à 18 h. à SEC-BOIS** : messe pour Auguste et Maria DELASSUS et leur fils Christian

**DIMANCHE 12 MARS à 11 h. à LE DOULIEU** : messe en continuité des funérailles pour M. Jean-Marie SALOME – les défunts d'une famille – René et Jeanne GEORGE BEVE et les défunts de la famille – Gérard WALBROU – en anniversaire pour Eugène SALOMEZ – en anniversaire pour Alice THOREZ BAILLEUL, son époux Pierre et ses enfants Geneviève, Pierre et Jean-Paul

### 3ème DIMANCHE DE CAREME

**SAMEDI 18 MARS à 18 h. à NEUF-BERQUIN** : messe en anniversaire du décès de Andrée BOULINGUEZ PECQUEUR, Pierre BOULINGUEZ, Andréa PECQUEUR – Marguerite et Gérard BLONDEL et les défunts de la famille – M. Jean-Pierre BAQUE et les défunts des deux familles – Blandine BODELLE – Henri DONDEYNE et les défunts de la famille – Louis PETITPREZ et son fils Luc – les défunts de la famille de Germain et Denise FLAJOLET WARIN et leur fils Marcel – Pierre et Raoul FAES et les défunts de la famille FAES FLAJOLET

**DIMANCHE 19 MARS à 11 h. à VIEUX-BERQUIN** : messe pour M. et Mme Albert et Augusta FAES DELASSUS et les défunts de la famille – Jeanne-Marie D'HEM COUSTENOBLE – Marie-José DECOOL, Yves, Alfred, Auguste et Patricia DECOOL – L'Abbé Norbert LOMBAERT demandée par l'équipe du Rosaire – François PLANCKE et les défunts des deux familles – Mme Gisèle VANLERBERHGHE LEGGHE

### 4ème DIMANCHE DE CAREME

**SAMEDI 25 MARS à 18 h. à NEUF-BERQUIN** : messe pour Louis PETITPREZ et son fils Luc – Oscar BODELLE, Jean-Marie et Blandine BODELLE – M. Gérard HUCHETTE, M. et Mme Albert BACLET BLONDEL, M. et Mme Georges PATTOU BLONDEL, Mlle Hélène BACLET et son frère Eugène – Isabelle GACOIN – le 2ème anniversaire du décès de Lucienne LESTAGE et pour les défunts de la famille DELANNOY LESTAGE – Jeanne et André MATTELIN

**DIMANCHE 26 MARS à 11 h. à VIEUX-BERQUIN** : messe pour M. et Mme LESAGE VASSEUR et les défunts de la famille WARIN VASSEUR – les défunts de la famille DELIESSCHE DELPIERRE – Marie-Thérèse et Edmond DUPOND BAILLEUL – M. et Mme Raymond THOREY ROLIN



Nous apprenons avec tristesse le décès de  
**Monsieur Bernard ROUZÉ**  
survenu à l'âge de 64 ans à SAINT MARTORY (Haute-Garonne)  
Il était le frère de Marie-Agnès et Jean WACRENIER ROUZÉ  
Toute la paroisse adresse à Marie-Agnès et Jean  
ainsi qu'à l'épouse de Bernard, ses 4 enfants et 9 petits-enfants  
ses sincères condoléances. Elle les assure de ses prières  
et les accompagne par la pensée dans ces moments difficiles.

### Le mois de mars marque chaque année le début des campagnes diocésaines d'appel au don pour le Denier

#### Qu'est-ce que le denier de l'Église

Créé par l'Église catholique en France après la séparation de l'Église et de l'État en 1905, le "Denier du clergé" a été institué pour permettre le traitement des prêtres qui était jusqu'alors pris en charge par l'État.

Cette collecte auprès des fidèles s'est ensuite appelée "Denier du culte", terme qui est encore souvent employé, puis est devenue, depuis 1989, le "Denier de l'Église". Le terme de "denier" est un peu désuet, mais les catholiques tiennent à le conserver, car le Denier n'est pas un don comme un autre. Il ne fait pas appel à la générosité, mais plutôt à un sentiment d'appartenance ou de fidélité envers l'Église, pour que ceux qui sont plus spécialement en charge d'annoncer l'Évangile et de faire vivre l'Église, aient une juste rémunération. Le Denier est un don volontaire, il n'y a pas de tarif ! Chacun donne en conscience selon ses possibilités.

Le denier n'est pas suffisant, et il ne couvre qu'une partie importante des charges. Les diocèses les paroisses et les prêtres ont d'autres ressources, principalement les quêtes, les offrandes de cérémonie et les offrandes de messes, et les legs et donations. C'est l'ensemble de ces recettes qui permet de financer l'ensemble des besoins pastoraux de l'Église.

Mais le Denier en constitue la part la plus importante dans la quasi-totalité des diocèses. Il importe donc de faire savoir aux donateurs du Denier de l'Église, l'utilisation privilégiée de leur don : traitement, charges sociales, logement et frais pour les prêtres et pour les laïcs en mission.



- 1 POUR SOUTENIR LA PRÉSENCE DE L'ÉGLISE DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS.
- 2 POUR ASSURER UNE RÉMUNÉRATION JUSTE AUX PRÊTRES ET AUX LAÏCS AU SERVICE DE SA MISSION.
- 3 PARCE QUE L'ÉGLISE NE REÇOIT AUCUNE SUBVENTION, NI DE L'ÉTAT NI DU VATICAN.
- 4 PARCE QUE L'ÉGLISE EST PRÉSENTE POUR CHACUN DANS LES MOMENTS HEUREUX OU DIFFICILES DE LA VIE.
- 5 PARCE QUE L'ÉGLISE A BESOIN DE TOUS LES CATHOLIQUES POUR VIVRE ET AGIR !

### don en ligne sur [www.denierchti.fr](http://www.denierchti.fr)

**DÉDUCTION FISCALE AVANTAGEUSE.**  
(66% au titre de l'impôt sur le revenu)

SI VOUS DONNEZ	CELA VOUS COÛTERA RÉELLEMENT	VOUS DÉDUIREZ DE VOTRE IMPÔT
120 € <small>(soit 30 € par mois)</small>	40,80 €	79,20 €
240 € <small>(soit 30 € par mois)</small>	81,60 €	158,40 €
360 € <small>(soit 30 € par mois)</small>	122,40 €	237,60 €

SI JE DONNE :  €

MON DON ME REVIENT À 34,00 €